

Déficiences visuelles

But du guide

Ce guide a été rédigé par le secteur du Soutien aux étudiants en situation de handicap du Service aux étudiants afin d'offrir de l'information pratique et de faciliter le travail des enseignants avec les étudiants en situation de handicap à HEC Montréal.

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Service aux étudiants

Tél. : 514 340 6166 (secrétariat)

sae.integration@hec.ca

www.hec.ca/etudiant_actuel/handicap

Soutien aux étudiants en situation de handicap

En accord avec la [Politique d'intégration des personnes en situation de handicap](#) (PDF - 101 Ko), le Service aux étudiants a pour mission de soutenir les étudiants en situation de handicap dans leur projet d'études.

Nous offrons aux étudiants une aide individuelle et des services personnalisés :

- Soutien pour le recrutement de personnes-ressources (preneur de notes, accompagnateur, interprète, lecteur, etc.)
- Adaptation des documents en médias substituts (impression en gros caractères, transcription en braille, enregistrement audio, etc.)
- Mise en place des accommodements pour la passation des examens (temps supplémentaire, isolement, pauses, etc.)
- Référence à des personnes-ressources ou à des organismes.
- Soutien pour l'intervention auprès des enseignants si requis.
- Soutien pour les demandes d'aide financière.
- Ateliers de soutien aux études.
- Achat et prêt d'équipements (matériel, logiciels spécialisés, etc.)
- Etc.

Soutien aux enseignants

Les enseignants sont en contact direct avec les étudiants en situation de handicap et se sentent parfois seuls face à une situation qui leur apparaît compliquée.

Nous sommes présents pour vous accompagner lorsque vous rencontrez des étudiants en situation de handicap. Ainsi, pour toute question ou demande d'aide, n'hésitez pas à nous contacter :

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Service aux étudiants

Tél. : 514 340 6166 (secrétariat)

sae.integration@hec.ca

www.hec.ca/etudiant_actuel/handicap

De plus, n'hésitez pas à référer l'étudiant vers [le Service aux étudiants](#) ! De nombreuses ressources sont disponibles pour lui venir en aide.

Conseils d'ordre général

- **Prêtez attention à la personne plutôt qu'à sa déficience.** Cela peut parfois s'avérer difficile, surtout si la personne utilise un accessoire fonctionnel (cane blanche) ou est aidée d'un chien-guide.
- **Adressez-vous directement à la personne...** plutôt qu'à la personne qui l'accompagne ou qui l'assiste.
- **Parlez d'une voix normale.** Les gens ont souvent tendance à parler très fort ou très lentement à une personne ayant une déficience, ce qui peut être très insultant. Si la personne a de la difficulté à vous entendre, elle vous le dira.
- Il est préférable **d'éviter l'emploi de termes qui réfèrent à la déficience** (infirmes, aveugle,) alors que l'on parle en réalité de la personne. Sont aussi à éviter les expressions empreintes de pitié, de peur, ou de condescendance. N'utilisez pas des termes du langage familier qui sont abaissants.

À éviter	À favoriser
Un handicapé, un invalide	Une personne handicapée
Représenter les personnes handicapées qui font des activités normales de la vie quotidienne comme des « super héros »	Décrire la personne handicapée comme un homme ou une femme à part entière
Un infirme, un estropié	Une personne ayant une incapacité ou une déficience
Un aveugle	Une personne aveugle
Un malvoyant	Une personne malvoyante

Mythes, préjugés et réalités

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de mythes et préjugés. Ils peuvent engendrer des comportements inadéquats qui peuvent devenir des obstacles de taille pour les personnes ayant des déficiences fonctionnelles.

Les accommodements accordés aux étudiants en situation de handicap diminuent la valeur du diplôme et la réputation de HEC Montréal.

Un accommodement signifie adapter la manière de procéder habituelle afin que l'étudiant en situation de handicap puisse avoir une chance égale aux autres étudiants de suivre un programme universitaire.

- Un accommodement ne diminue aucunement les normes académiques. Les objectifs de la formation universitaire ne sont pas négociables.
- Un accommodement n'enlève pas la responsabilité de l'étudiant en situation de handicap de développer les habiletés et les connaissances essentielles attendues de la part de tous les étudiants.

Les étudiants handicapés profitent de leur déficience pour se la couler douce.

Le Service aux étudiants veille consciencieusement à ce que les accommodements académiques demandés pour un étudiant ne constituent en aucun cas un privilège par rapport à leurs collègues. Il faut savoir que certaines déficiences sont invisibles en apparence et cela constitue

souvent un obstacle supplémentaire pour les personnes qui en sont atteintes. En plus de devoir fonctionner différemment des autres, elles doivent convaincre leur entourage de la réalité de leur handicap.

Les étudiants ayant une limitation fonctionnelle diagnostiquée par une évaluation adéquate bénéficient d'accommodements scolaires visant à pallier leur limitation fonctionnelle sans modifier les exigences de réussite de leur programme d'étude. Ce sont plutôt les modalités d'évaluation qui peuvent être adaptées.

Les accommodements durant les études empêchent la personne ayant une déficience de faire face aux obstacles qu'elle rencontrera sur le marché du travail.

Un des obstacles qu'une personne en situation de handicap rencontre durant ses études est précisément le contexte d'étude qui inclut des délais rapides et fréquents, des travaux écrits, des examens, des évaluations, etc. Les personnes en situation de handicap ont généralement développé des habiletés spécifiques leur permettant d'accomplir des tâches que nous-mêmes jugerions impossibles dans leur condition. Enfin, le fait qu'elles réussissent des études universitaires, malgré les obstacles de leur déficience, en dit long sur leur persévérance, leurs habiletés de résolution de problèmes et leur ténacité à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. Ces capacités ne sont pas négligeables aux yeux d'un employeur.

Les personnes non voyantes vivent dans le noir.

En fait, très peu de personnes non voyantes vivent dans la noirceur totale. Plus de 80 pour cent d'entre elles ont ce qu'on appelle un résidu visuel. Certaines peuvent distinguer le contour des objets, alors que d'autres peuvent percevoir un faisceau lumineux. Il est quelquefois difficile de savoir si une personne a une déficience visuelle ou non.

Les personnes aveugles ont développé un sixième sens qui leur permet de deviner bien des choses.

Les personnes aveugles ne sont pas médiums et ne possèdent généralement pas de dons divinatoires spéciaux. Bien qu'elles puissent développer davantage leur ouïe et leur toucher, elles ont besoin d'être informées des situations qui ne peuvent être perçues que par l'œil. Par exemple, si la personne aveugle peut entendre arriver des pas, elle ne peut pas les reconnaître et savoir à qui ils appartiennent.

Il faut parler fort aux personnes ayant un handicap visuel.

Un trouble visuel n'est pas relié à une perte auditive. Un ton de voix normal est suffisant pendant une conversation. Les personnes ayant un handicap visuel possèdent des facultés sensorielles normales, certaines ont même une oreille plus développée que d'autres.

Qu'est-ce qu'une déficience visuelle?

Les types et le degré d'intensité d'une déficience visuelle peuvent varier considérablement d'une personne à l'autre. Ainsi, la déficience visuelle ne signifie pas nécessairement la cécité.

La majorité des personnes ayant une déficience visuelle ont une vision résiduelle utilisable pour fonctionner dans certaines tâches ou activités. Elles utilisent normalement le système graphique courant pour lire et écrire. Elles sont atteintes de basse vision.

Un faible pourcentage de personnes ayant une déficience visuelle est toutefois fonctionnellement aveugle. Ces personnes utilisent l'alphabet braille pour lire et écrire ou elles utilisent l'enregistrement audio pour la lecture de leurs documents.

Plusieurs [accommodements](#) sont possibles pour venir en aide à l'étudiant ayant une déficience visuelle.

Pour en savoir plus sur la déficience visuelle, [visitez le site Internet du Soutien aux étudiants en situation de handicap](#).

Accommodements possibles pour les études

Il est souhaitable qu'enseignants et étudiants s'entendent clairement sur leurs attentes respectives, et ce, dès le départ.

En classe

- Lors du premier cours, nommez-vous et précisez le titre et le sigle du cours : ces informations permettent à l'étudiant ayant une déficience visuelle de s'assurer qu'elle est dans la bonne salle de cours.
- Présentez tout le contenu oralement pendant le cours :
 - Dicter au fur et à mesure tout ce que vous écrivez au tableau.
 - Épelez les mots nouveaux ou particuliers.
 - Lisez tout ce qui se trouve sur les supports visuels.
 - Décrivez les dessins, schémas, graphiques auxquels vous faites appel.
- Utilisez un maximum les contrastes. Par exemple, sur un tableau, il convient d'utiliser une craie jaune sur une surface bien nettoyée pour les personnes atteintes de basse vision.
- Lorsqu'une personne aveugle lève la main en classe, dites-lui que vous l'avez vue et nommez-la lorsque vous vous adressez à elle.
- Ne vous placez pas dos à une fenêtre de façon à ne pas apparaître en contre-jour.
- Lorsque vous arrivez à proximité d'une personne ayant une déficience visuelle, il faut le signaler verbalement et faire de même lorsque vous la quittez.
- Demandez aux intervenants de se nommer avant de prendre la parole.
- Des études ont prouvé qu'une personne atteinte de déficience visuelle fait appel à un processus mental inductif (dériver la règle générale des règles particulières) plutôt que déductif (dériver les cas particuliers à partir du cas général), contrairement à la majorité des étudiants. Dans la mesure du possible, tenez-en compte en expliquant vos notions en passant du particulier au général.
- Lors d'une marche avec une personne ayant une déficience visuelle, demandez-lui si elle a besoin d'aide et offrez-lui le bras droit plutôt que de tenir le sien. Avant de franchir un obstacle, faites une pause et informez-la.
- Pour aider une personne non voyante à s'asseoir : approchez-vous d'elle et placez votre main sur le dossier de la chaise pour lui offrir un point de repère.

- Certains étudiants ayant une déficience visuelle ont un chien-guide. Les chiens-guides sont entraînés pour guider les personnes ayant une déficience visuelle dans leurs tâches journalières. Dans un contexte de salle de cours, ces chiens restent couchés au pied de leur maître.

Lorsqu'un chien-guide porte son harnais de travail, ne le dérangez pas, ne le flattez pas, ne le nourrissez pas. Même s'il ne porte pas son harnais de travail, demandez toujours la permission au maître avant de le toucher.

Il est illégal de refuser l'entrée d'un chien-guide dans les lieux publics y compris une salle de classe.

Prise de notes

La méthode de prise de notes sera déterminée par le type de déficience visuelle de la personne :

- Elle peut prendre elle-même ses notes en classe.
- Elle peut demander à faire usage d'un enregistreur; il s'agit alors de convenir de sa discrétion quant à l'usage ultérieur.
- Elle peut utiliser un ordinateur avec une plage tactile en braille.
- Elle peut avoir recours à un preneur de notes, habituellement un ou une camarade de classe. Notre [bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) aide à l'embauche d'une personne.

Lecture

Les documents à lire doivent, dans le cas des étudiants aveugles, être retranscrits en braille et, dans le cas des étudiants souffrant de basse vision, être produits en format numérique afin de permettre l'agrandissement sur ordinateur ou être imprimés en gros caractères.

- Compte tenu des délais de la production des documents en médias substitués, vous devrez fournir à l'avance à l'étudiant la liste des lectures pour le cours et l'échéancier qui s'y rattache.
- En raison des coûts associés à la production des documents en médias substitués, vous êtes encouragé à rationaliser la liste des ouvrages essentiels pour le cours.

Notre [bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) s'occupe de faire produire le matériel en médias substitués.

Sources

- Centre d'aide aux étudiants, [Guide pédagogique : La déficience visuelle](#), Université Laval, Québec, 2010, p.2.
- Centre d'aide aux étudiants. En ligne, [Mythes, préjugés et réalités](#), Université Laval, Québec.
- BOUCHER Julien, *Pour une éthique de l'égalité des chances*, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Québec, 2011, p.57 et p.58.
- Service aux étudiants et étudiantes ayant un handicap, [Guide des professeures et professeurs](#), Université de Moncton, Moncton, 2011, p.5 et p.16.